

ABONNEMENTS

ES ABONNEMENTS partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois et se paient d'avance.  
 DÉPARTEMENTS LIMITROPHES  
 Six mois..... 5 fr.  
 Un an..... 10 fr.  
 AUTRES DÉPARTEMENTS  
 Six mois 6 fr., Six mois 4 fr., Un an 20 fr.

# JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL  
 Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX  
 A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance  
 Annonces... 25 c. la ligne  
 Réclames... 50 c.

M. Havae, rue J.-J. Rousseau, 8  
 M. M. Taffet et Co. place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

l'acceptation du 1<sup>er</sup> numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on vendra se désabonner.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
11 h. 10 <sup>m</sup> matin.	5 h. 10 <sup>m</sup> matin.	6 h. 53 <sup>m</sup> matin.	10 h. 12 <sup>m</sup> matin.	10 h. 28 <sup>m</sup> matin.	10 h. 45 <sup>m</sup> matin.	4 h. 27 <sup>m</sup> soir.	12 h. 45 <sup>m</sup> matin.
5 » 7 » soir.	1 » 20 » soir.	2 » 55 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 19 — 11 h. 17 soir.	4 » 39 » »
9 » 41 » »	5 » 40 » »	7 » 24 » »	8 » 46 » »	9 » 24 » »	10 » 54 » »	* * *	3 » 4 » soir.

Train de marchandises régulier : { Départ de Cahors — 9 h. 30<sup>m</sup> matin.  
 Arrivée à Cahors — 7 h. 55<sup>m</sup> soir.

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25<sup>m</sup> matin.

Cahors, le 23 Décembre 1875

Les correspondances et les journaux disent que l'Assemblée nationale pourra terminer ses travaux vendredi. Cela est loin d'être certain, à moins que l'Assemblée ne tienne deux séances par jour. Il reste, en effet, à compléter l'examen des circonscriptions électorales, qui a commencé samedi; et puis doivent inévitablement venir le projet de loi sur l'état de siège et un projet de loi sur les sucres, rendu indispensable par une récente convention diplomatique.

Nos lecteurs connaissent les deux systèmes pour les circonscriptions électorales de l'arrondissement de Cahors. La Commission des lois constitutionnelles a déterminé ces circonscriptions conformément aux précédents, c'est-à-dire que le premier collège est composé des deux cantons de Cahors et des cantons de Lalbenque, Limogne, Lauzès et St St-Géry, — et que le second collège réunit les cantons de Castelnau, Montcaq, Luzech, Puy-l'Évêque, Catus et Cazals.

Le Journal des Débats, dans l'article suivant, justifie la conduite de ses amis, en des termes qui malheureusement sont conformes à la scrupuleuse vérité; ce qui est arrivé dans les élections sénatoriales n'a d'autre cause que la prétention excessive du centre droit. Nous ne cesserons de le dire parce que cela est profondément exact. L'accord du centre droit et du centre gauche avec tous les députés constitutionnels de l'Assemblée était le seul moyen, absolument le seul, d'accomplir de grandes choses pour le bien de la France.

A en croire certains journaux de droite nous en serions presque réduits aujourd'hui à nous excuser de la victoire remportée par nos amis dans les scrutins pour l'élection des sénateurs inamovibles. On raille nos regrets tardifs et ce qu'on appelle notre *mea culpa*. Nous ne savions vraiment pas nous être montrés repentants et attristés du triomphe des gauches. Nous n'avons pas à nous repentir, car ce n'est pas de nous ni de nos amis qu'est venue la provocation; ce n'est pas nous qui avons créé cette situation presque violente dont le dénouement n'a point été à l'avantage des droites; ce n'est pas le centre gauche c'est le centre droit libéral qui a rompu brusquement une alliance à la conservation de laquelle nous attachions le plus grand prix. Quant au fait de n'avoir pas envisagé sans tristesse cette nécessité où l'on nous a réduits de nous séparer brusquement d'un groupe où nous comptions plus d'une amitié, nous aurions mauvaise grâce à le nier et à nous en défendre. Nous prions seulement qu'on veuille bien ne pas dire que cet inutile regret ne nous est venu que tardivement au lendemain de la victoire, et alors que le mal ne pouvait plus être réparé. Nous n'avons jamais dissimulé un seul instant combien il nous était pénible d'avoir à lutter contre d'anciens alliés auxquels nous rattachent toutes sortes de relations traditionnelles et de sympathies, et auxquelles nous n'avons

point cessé de faire une large place dans les combinaisons et dans les espérances d'une cause qui nous est commune.

Mais en présence d'une situation acquise et de faits sur lesquels il n'était plus possible de revenir, nous avions un autre devoir à remplir. Il nous fallait montrer, dût le centre droit libéral à son tour en ressentir quelque amertume, que la conjonction des centres n'avait pas tout emporté avec elle dans son naufrage d'un jour, et que le centre gauche avait su dignement représenter, dans la coalition devenue nécessaire, les grands et permanents intérêts du parti conservateur. Ce parti à eu sa large part, pour le plus grand bien de tous, dans ce qui a été fait, et, là même où il n'a pas directement triomphé, il a imposé certaines conditions de modération et de sagesse dont la liste des 75 sénateurs inamovibles est un témoignage très manifeste. Le centre gauche aurait voulu faire davantage encore: il eût voulu ne point user, envers le centre droit libéral, de représailles qui pouvaient pourtant paraître légitimes. L'ardeur de la lutte, la fidélité aux engagements contractés, la nécessité enfin de vaincre fût-ce avec excès, si l'on ne voulait pas périr, ont mis obstacle à la réalisation de ce louable désir. C'est seulement le dernier jour de cette longue lutte qu'il a été possible de songer aux vaincus et de relever quelques uns d'entre eux de ce champ de bataille où ils gisaient pêle-mêle avec les débris de la coalition réactionnaire.

Si tardive qu'elle soit, cette halte que nos amis se sont imposée avant l'achèvement complet de leur victoire est la preuve que la vengeance et la colère n'ont point eu de part dans leur conduite des jours précédents. Ils ont refusé de se laisser chasser de la vie publique ou de n'y garder que la place misérable qu'on se préparait à leur laisser, par une concession dérisoire. Ils ont montré leur force et sauvé leur situation; c'était leur droit. Mais il est bien loin de leur pensée de vouloir se renfermer à tout jamais dans la citadelle où ils ont été contraints de se réfugier. La République constitutionnelle n'a pas cessé d'être une république ouverte à tous, hormis aux adversaires de la Constitution.

On lit dans le Journal de Paris :

Il nous paraît indispensable de réagir contre le découragement excessif dans lequel on semble avoir été jeté par les résultats du vote pour l'élection des sénateurs viagers. On a livré une bataille, et on l'a perdue. C'est un malheur; mais il n'est pas irréparable; et il peut même devenir utile, si l'on veut bien rechercher les causes de la défaite. La gauche a perdu bien d'autres batailles et ne s'est pas découragée. Il y a quinze jours elle était battue sur la question du scrutin de liste. Ce jour-là, nous entendions dire autour de nous: Tout est sauvé. Aujourd'hui nous entendons dire: Tout est perdu. Ce sont là des exagérations regrettables. Tout n'était pas sauvé il y a quinze jours: on le voit aujourd'hui. Tout n'est pas perdu aujourd'hui: on le verra dans quinze jours, si l'on a de l'énergie et du sang-froid.

Que prouve, après tout, la défaite qu'on vient de subir? Elle prouve que le gouvernement n'a pas la majorité dans l'Assemblée. Or l'Assemblée va se séparer dans quelques jours. On s'émue donc d'une situation qui existait depuis longtemps et l'on s'émue au moment même où cette situation va disparaître. C'est en cela qu'on nous paraît manquer un peu de clairvoyance et de sang-froid. Il ne s'agit plus aujourd'hui d'avoir la majorité dans l'Assemblée, mais dans le pays. On pense trop au scrutin sénatorial d'hier, pas assez au scrutin populaire de demain. L'Assemblée a fait ce qu'elle pouvait faire de bien ou de mal. Notre sort n'est plus dans ses mains; il est déjà dans les mains du suffrage universel.

ENCORE LE VINAGE

La question du vinage est encore revenue à l'Assemblée nationale.

Les députés du Nord demandaient, il y a huit ou dix jours, que la commission du budget fût obligée de faire un rapport, et par conséquent de faire discuter, avant la dissolution, le projet de loi qui autorise le département de l'Hérault et quelques autres départements voisins à viner leurs vins au prix de 37 fr. 50 de droits; par hectolitre d'alcool, au lieu de 156 fr. environ. Lundi dernier, ces mêmes députés du Nord sont revenus à la charge. Ayant échoué dans leur tentative précédente, ils ont essayé de réussir cette fois; mais M. Raudot, au nom de la commission du budget, est venu déclarer que la commission avait décidé, le matin même, qu'aucun rapport ne serait rédigé sur le projet de loi.

M. Faye, député de Lot-et-Garonne, et notre député, M. Pagès Duport, ont vivement combattu l'opinion des députés du Nord. Ces derniers, qui représentent les distilleries d'alcool de grain et de betterave, ont naturellement le plus grand intérêt à ce que cet alcool ne paye qu'un droit de 37 fr. 50 par hectolitre, au lieu de 156 fr. 25, quand il est employé au vinage des vins défectueux, insuffisants, incapables du moindre déplacement, qui se récoltent dans l'Hérault et dans les départements voisins. En revanche, le Lot-et-Garonne, le Lot et tous les départements qui produisent de véritables vins pouvant voyager et se suffisant à eux-mêmes, ont un intérêt absolument contraire. Ils doivent s'opposer énergiquement à ce que le Trésor Public renonce à l'impôt sur l'alcool, ou l'abaisse considérablement, quand l'alcool doit servir à fabriquer des vins qui sont destinés à faire concurrence aux nôtres sur tous les marchés français et étrangers. C'est là précisément ce que MM. Pagès Duport et Faye ont démontré, une nouvelle fois, à l'Assemblée, avec une parfaite connaissance du tort immense que le vinage à prix réduit causerait aux populations qu'ils sont chargés de défendre.

M. Faye et M. Pagès Duport sont allés plus loin; et ici nous avons besoin de bien faire comprendre à nos lecteurs une question difficile qui peut causer les plus graves mécomptes à notre département si on n'en saisit pas bien tous les côtés et tous les aspects. Cette question est celle de l'exercice des bouilleurs de cru.

Quand l'exercice des bouilleurs de cru fut établi, il y a trois ans, on ne comprit pas tout d'abord. Aujourd'hui qu'il est aboli, on peut mieux se rendre compte, et c'est ce que nous

allons faire.

Le bouilleur de cru est celui qui convertit son vin en alcool. Quel est le nombre de cultivateurs de la vigne qui chez nous brûlent leurs vins pour faire de l'eau-de-vie? Il n'y en a pas un sur cent. Nos vins entrent dans le commerce, immédiatement après la récolte, tel que le bon Dieu les a fait venir.

Que se passe-t-il, au contraire, dans l'Hérault, qui a récolté en 1875 douze millions d'hectolitres de vins, c'est-à-dire trente fois plus que le Lot?

Les propriétaires de l'Hérault, ayant des vins insuffisants, sont obligés, pour les vendre, de les viner, c'est-à-dire de les fortifier avec une adjonction d'alcool.

Eh bien! pendant que l'exercice sur les bouilleurs de cru existait, ils ne pouvaient pas convertir en alcool une partie de leurs vins pour viner l'autre partie, sans payer 157 fr. 25 c. de droits par hectolitre. Maintenant que l'exercice est aboli, ils ne seront plus surveillés, et ils fabriqueront autant d'alcool qu'ils le voudront; et, de cette manière, sans payer aucune espèce de droit par hectolitre, ils feront du vin potable en brûlant une partie de leur récolte à l'effet d'alcooliser l'autre partie.

Nous le demandons en toute sincérité aux rares et très rares Quercynois qui ont pu voir avec satisfaction l'abolition de l'exercice sur les bouilleurs de cru: Est-ce que cette abolition n'est pas une entrave, un obstacle, un malheur pour le bon écoulement des produits vinicoles, naturellement excellents, du département du Lot?

Si un de nos compatriotes sur cent y gagne quelque chose parce qu'il brûlait son vin et qu'il fabriquait de l'alcool, quatre-vingt-dix-neuf peuvent y perdre beaucoup.

Après avoir exposé, aussi clairement que possible, cette question qui, nous le répétons, est très difficile à comprendre pour tous ceux qui ne veulent pas aller au fond des choses, nous allons citer les paroles prononcées, à l'Assemblée, par MM. Faye et Pagès Duport dans la discussion de lundi dernier, sur la double question du vinage et des bouilleurs de cru.

Il faut que ce mot *exercice* n'effraye point. En effet, MM. Faye et Pagès Duport, au nom du Lot-et-Garonne et du Lot, et M. Raudot, au nom de la Bourgogne, n'ont poursuivi qu'un but dans le débat de lundi: c'est que les vrais cultivateurs de la vigne, ceux qui font du véritable vin naturel sans avoir besoin d'y ajouter de l'alcool de vin ou de l'alcool de grain ou de l'alcool de betterave, soient protégés par l'administration dans leur qualité de producteurs de denrées naturelles et saines. Seraient-ils protégés par l'administration, ne seraient-ils pas au contraire

desservis de la façon la plus cruelle, si les propriétaires de vins impossibles et imposables étaient autorisés à les arranger avec l'alcool sans payer aucune espèce de droit ou en ne payant qu'un droit minime?

**M. Léopold Faye.** Je crois, messieurs, que la proposition de M. des Rotours n'est pas de celles qui peuvent retenir longtemps l'attention de l'Assemblée.

Il oublie, en effet, que le projet de loi sur le vinage, émanant du Gouvernement, était un projet qui ne devait statuer que pour l'année 1876.

**M. Lambert de St-Croix.** Pour 1875!

**M. Léopold Faye.** Je répète que ce n'était qu'à titre évidemment transitoire et temporaire que ce projet de loi nous était soumis.

Au surplus, il y a une raison qui me semble devoir enlever tout intérêt à ce débat, c'est que, il y a quelques jours, l'Assemblée, donnant satisfaction aux propriétaires du Midi qui désirent viner leurs vins, a aboli la loi sur les bouilleurs de cru. De telle sorte que, aujourd'hui, il est permis à chacun de convertir une partie de sa récolte en alcool et, sans acquiescer aucun droit, de verser cet alcool sur ses vins.

Je n'avais pu, je l'avoue, m'associer, quels que fussent les inconvénients de la loi sur les bouilleurs de cru, à cette mesure que je considère comme très-regrettable pour la production viticole d'un grand nombre de départements et notamment pour les intérêts de celui que je représente; mais c'est un fait acquis; et dont il faut tenir compte au point de vue du vinage. Il n'y a donc aucune urgence, et encore moins aucun intérêt à discuter le projet de loi dont le Gouvernement vous avait saisis, surtout au moment où l'Assemblée a le désir légitime de hâter la fin de ses travaux.

**M. Pagès Dupont.** Permettez-moi, messieurs, d'appuyer l'opinion de M. Faye, mon collègue du département de Lot-et-Garonne.

M. Faye vous a dit, avec raison, que les viticulteurs de certains départements du Midi n'ont plus intérêt à avoir de l'alcool de grains et de betteraves avec lequel ils alcooliseraient leurs vins.

Cela n'est malheureusement que trop vrai; pour mon compte, j'ai voté contre l'abolition de l'exercice sur les bouilleurs de cru, parce que j'ai pensé que cette abolition portait non-seulement un très-grand préjudice au Trésor, mais aussi à quarante-cinq départements de la France qui sont les véritables départements vinicoles. Par la suppression de l'exercice sur les bouilleurs de cru, on a autorisé, sans le paiement des droits, la fabrication de l'alcool de vin chez les propriétaires de l'Hérault, du Gard, des Pyrénées-Orientales et autres départements. Avec cet alcool, ces propriétaires pourront, en franchise de droit, alcooliser leurs vins.

Il y a là, d'après moi, une énormité. Je suis convaincu que la prochaine Assemblée reviendra sur la décision qui a été prise, et donnera raison à l'opinion émise à cette tribune par M. Léon Say, ministre des finances. Je fais des vœux ardents pour qu'il en soit ainsi, car il a un intérêt de premier ordre pour de nombreuses et laborieuses populations.

Aujourd'hui, quand les intérêts véritablement vinicoles viennent d'être si gravement atteints, est-il raisonnable d'admettre les réclamations des distilleries du Nord qui demandent à fournir à quelques contrées méridionales de l'alcool de grains et de betteraves pour transformer davantage encore leurs vins? On voudrait donc nous accabler! Messieurs, vous ne pouvez pas accueillir cette prétention. Vous ne pouvez pas permettre, vous ne permettez pas que l'alcool de grains et de betteraves arrive à prix réduit, presque en franchise de droit, dans l'Hérault, le Gard et les Pyrénées-Orientales; ce serait une perte considérable pour le Trésor, et soyez certains que vous porteriez un coup mortel à la viticulture. (Approbations sur divers bancs. — Aux voix! aux voix!)

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

Séance du 20 décembre.

**M. Naquet** présente une proposition pour demander l'amnistie immédiate des condamnés de la Commune, et il réclame l'urgence.

Une vive agitation s'empara de l'Assemblée. La gauche crie aux voix, et veut empêcher l'orateur de parler. La droite, au contraire, l'encourage et paraît tenir beaucoup à ce que le pays connaisse la proposition de M. Naquet.

La vérité est qu'on ne saurait rendre la gauche solidaire des opinions de M. Naquet et des consigneurs de sa proposition, MM. Bouchet, Ordinaire, Esquiros et Madier de Montjau.

**M. le président d'Audiffret** est obligé plusieurs fois de rappeler M. Naquet au respect du règlement, qui interdit le développement d'une proposition au moment où elle est déposée.

Peu à peu, la gauche s'indigne et proteste contre le langage de M. Naquet.

**M. Naquet** est arrivé presque à justifier l'assassinat des otages.

On demande de tous côtés que la parole soit retirée à M. Naquet.

L'émotion et le trouble deviennent extrêmes. **M. Périn**, au nom de quelques collègues de l'extrême gauche, déclare qu'ils voteront l'urgence parce que l'amnistie leur est chère; mais M. Périn regrette que la proposition ait été faite, parce qu'elle est vaine dans une assemblée qui n'entend jamais avec calme réclamer l'amnistie. Il annonce que, s'il fait partie de la prochaine chambre des députés, il déposera une proposition qui alors sera adoptée.

D'après M. Périn, il ne faut pas parler des otages fusillés et de Paris incendié.

On lui répond de divers bancs que précisément toute la question est là.

**M. Périn** ajoute qu'il a la plus grande estime pour certains déportés qui ont eu le courage de défendre leurs opinions les armes à la main.

**M. le président** admoneste vivement M. Périn, aux applaudissements de toute la Chambre.

**M. de Pressensé**, auteur d'une précédente proposition d'amnistie, combat l'urgence de la proposition de M. Naquet. Il ne peut pas comprendre qu'une assemblée républicaine puisse accorder indistinctement l'indulgence à tous les condamnés de la Commune, comme M. Naquet le demande. M. Naquet, en effet, va jusqu'à se prononcer pour la révision des procès dans lesquels il y a des condamnations tout à la fois pour insurrection et pour crimes de droit commun.

**M. Naquet** insiste. Il se démène à la tribune au milieu des cris *la clôture, la clôture!*

**M. Lepère** cherche à s'expliquer le but de la proposition de M. Naquet, et la blâme vivement. M. Naquet avait signé la proposition de M. de Pressensé. Pourquoi aujourd'hui en présente-t-il une autre bien différente? M. Naquet ne devra pas être surpris que lui M. Lepère et quelques-uns de ses amis repoussent l'urgence.

**M. Madier de Montjau** attaque MM. de Pressensé et Lepère.

On demande la clôture du débat. La gauche vote pour. La droite contre.

Deux épreuves par assis et levé sont déclarées douteuses. Par conséquent, aux termes du règlement, la discussion continue.

**M. Madier de Montjau** expose que la proposition de M. Naquet lui paraît bonne.

**M. Langlois** relit la proposition de M. Naquet. Le premier article lui paraît acceptable, mais il rejette l'article 2 qui parle d'amnistier les crimes de droit commun. Si on votait l'urgence, on insulterait la magistrature et on porterait une grave atteinte au principe de la séparation des pouvoirs. M. Langlois termine en demandant à l'Assemblée de prononcer la question préalable.

Aussitôt, la presque unanimité de l'Assemblée adopte la question préalable, c'est-à-dire que l'Assemblée reprend son ordre du jour en écartant, sans même s'en occuper, la proposition de M. Naquet.

**Informations**

Mgr l'évêque d'Orléans vient d'adresser la lettre suivante à un de ses amis :

Bon-Repos, à Viroflay (Seine-et-Oise), le 19 décembre 1875.

Mon cher ami,

Devez-vous me féliciter d'une élection accomplie dans des circonstances si pénibles! Et, en ce qui me touche personnellement, que puis-je dire, sinon que me voilà, à la fin de ma vie, rejeté comme Daniel dans la fournaise de Babylone? Priez au moins Dieu pour moi, afin que, s'il a permis que je fusse, dans cette élection, à peu près le dernier des sénateurs, il me donne la force de combattre jusqu'au bout pour les droits imprescriptibles du Saint-Père, pour la liberté de l'église et pour le salut de la société.

FÉLIX, évêque d'Orléans.

L'Union Franc-Comtoise reçoit de M. le comte de Vaulchier, député du Doubs, une lettre dont nous détachons ce qui suit :

Versailles, 17 décembre 1875.

Monsieur et cher ami,

Au moment de quitter la vie politique, je veux que mon nom reste pur; j'ai la prétention qu'il traverse cette époque troublée sans éclaboussure et sans tâche.

Je repousse donc toute solidarité avec ces royalistes qui ont fait un pacte avec les ennemis de la monarchie, avec ces chrétiens qui portent au Sénat les plus cruels ennemis de l'Eglise, et je leur laisse toute la responsabilité d'une manœuvre détestable, qui couvre de deuil les derniers jours de notre malheureuse Assemblée.

Comte de VAULCHIER.

Le pape, touché par la mort d'un capitaine carliste qui a autrefois servi dans l'armée papa-

le, a écrit, de sa propre main, au roi Alphonse et à don Carlos, les priant de déposer les armes et de terminer une guerre honteuse pour des chrétiens.

**Chronique locale**

et méridionale.

Le Journal du Lot ne paraîtra pas samedi, jour de Noël.

Par ordonnance du garde des sceaux, ministre de la justice, les assises du département du Lot, pour le premier trimestre de 1876, s'ouvriront à Cahors le 7 février prochain, sous la présidence de M. de Tholouze, conseiller à la cour d'appel d'Agen. Accesseurs: MM. Izarn et Arnault, juges au tribunal de 1<sup>re</sup> instance de Cahors.

Il est question de renvoyer dans leurs foyers le 1<sup>er</sup> janvier, les jeunes gens de la classe de 1871, actuellement sous les drapeaux et ayant servi pendant la dernière guerre.

M. le ministre de la guerre vient d'adresser aux généraux commandant des corps d'armée une circulaire dans laquelle il rappelle que les jeunes gens qui ont devancé l'appel postérieurement au 1<sup>er</sup> juillet 1872, ne compteront leur service que de cette époque; mais que, pour ceux appartenant aux départements où les opérations ont eu lieu en 1871, et qui ont été compris dans le contingent et ont rejoint leur corps avant le 1<sup>er</sup> juillet 1872, on devait compter leur temps de service à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1871.

Quant aux engagés volontaires, restés au corps après leur inscription sur les listes de la classe de 1871, ceux qui n'ont été rendus à leur famille qu'après le 1<sup>er</sup> juin 1871 compteront dans leur service le temps écoulé depuis leur renvoi dans leurs foyers.

Le ministre de la guerre, dans le but de faciliter le recrutement des élèves de l'école militaire de Saint-Cyr, songe, dit-on, à porter de vingt à vingt-un ans la limite d'âge pour l'admission. On sait que la moyenne des admissions a été portée de 200 à 350.

On nous écrit de Figeac :

La paroisse de Notre-Dame-du-Puy de Figeac vient d'avoir sa retraite habituelle du mois de décembre.

Le nouveau curé n'ayant pu trouver de prédicateur dans le corps religieux s'était adressé au clergé paroissial.

M. Bercegol, curé de Latour et M. Carriol curé de Livernon, ont bien voulu répondre à son appel.

Le premier à ouvert les exercices. Sa parole partant du cœur, vive, imaginée, entraînant, élevée, a attiré à l'Eglise un grand nombre d'auditeurs qu'il retrouvait toujours dévoués après quatorze ans d'absence.

Il a loué Marie Immaculée patronne du Puy, il a opposé la beauté du ciel au néant de la terre et montré le cas qu'il faut faire de la confession et que les grands hommes en ont fait.

M. Carriol a continué l'œuvre si bien commencée. Il a montré la sublime beauté de la charité chrétienne à l'occasion de l'œuvre des Dames de la Providence, il a ramené les hommes au service de Dieu et de Marie, insistant particulièrement sur les maux que le péché a attirés sur la terre.

Sa parole toujours claire, profonde et convaincue ne dédaigne pas certains ornements de bon goût qui lui donnent de la fraîcheur; on ne se lasse pas de l'entendre.

Aussi un auditoire choisi s'est pressé jusqu'au dernier jour dans la grande nef de la vieille église.

Le bien s'est fait sans bruit, mais il sera durable.

Un de vos abonnés.

La Dordogne nous apprend que le docteur Garrigue, sa mère, et un nommé Issier, accusés d'empoisonnement et de complicité sont arrivés hier mardi à la prison de Périgueux. Ils seront sûrement jugés par la cour d'assises, dans sa session de janvier prochain.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant de cette grave et mystérieuse affaire.

La femme Griemard, accusée de quadruple empoisonnement, vient d'être condamnée à la peine de mort par la cour d'assises de Tarn-et-Garonne.

Pour la chronique locale A. Layton.

**Variétés**

Les Inondations du Lot.

(Suite).

1600. — La huitième crue eut lieu en décembre de l'année 1600 sous le règne de Henri IV. Elle ne nous est connue que par un fait rapporté aussi par la chronique de Guyton de Maleville, comme suit :

« Au faubourg Saint-Georges, à Caors, logèrent en un samedi, bien tard, trois paysans revenant de décharger trois charrettes de vin, dau dedans de la ville, et partant du faubourg quelques heures avant le jour pour arriver si matin chez eux que la feste ne les vit en charroy. Voulant repasser à gué le ruisseau du faubourg qu'ils avaient vu fort petit au venir, ils le trouvèrent si grossi et impétueux qu'il poussa sur l'arcade du pont la première paire de bœufs de charette et le paysan qui était dessus et fait encore autant du second qui n'eut force n'y temps de reculer. Le troisième aux cris des premiers s'arrêta. Le premier atelage fut rotlé dans le Lot. Le paysan fut trouvé noyé peu au dessus des Glandières, ses bœufs et sa charrète s'arrêtèrent vers Luzech. Le paysan de la seconde charrète fust jeté en dehors d'icelle sur quelque branchage avant d'être tout à fait dans l'eau. Les bœufs noyés comme les précédents furent arrêtés avec la charrète non loin de là. »

1615. — La neuvième inondation du Lot enregistrée par le chroniqueur Guyton de Maleville est celle du 14 mars 1615. Voici de quelle manière cet événement est raconté dans ce précieux manuscrit :

« Le 14 mars 1615, la rivière du Lot fut si débordée qu'elle surpassa les limites de l'an 1576 monta près de trois cannes en hauteur de plus qu'en ladite année, et de mémoire d'homme ne fut vu un pareil ravage autour de Caors. Cette inondation a été marquée par une pierre bastie sous les fenêtres du collège Pélegri, du côté du Lot où elle est au-dessus de celle qui fut mise en 1576. L'inscription qu'elle porte est la suivante :

« Datur ultra anno 1615, 14 mars (sic). »

Sur celle d'en bas, il avoyt esté mis :

Hactenus aqua 1576, 22 février (sic).

Ayant trouvé et copié ce passage dans la chronique du sire de Maleville, nous avons résolu de chercher cette inscription que nous croyons pouvoir retrouver quelque part sur les murs de la tour du collège Pélegri ou bien sur celui du bâtiment attenant à cette tour et connu actuellement à Cahors, sous le nom de Manufacture. N'ayant rien trouvé là, nous croyons déjà être obligé de renoncer à nos recherches, lorsqu'un jour en passant par le quai en amont du Pont-Neuf, nous nous sommes aperçus que sur la maison de M. Valery, limonadier, il y avait à raz de terre une pierre portant une inscription quelconque assez lisible. Nous nous sommes donc approché de cette pierre, pour l'étudier convenablement, et à notre grand étonnement, nous y avons lu les mots *Datur ultra*. Ayant bien examiné cette pierre, nous avons retrouvé aussi la date 1615, le 14 mars, recouverte par le pavé de la rue. Nous avons appris plus tard du propriétaire de la maison que le bâtiment qui lui appartient actuellement faisait jadis partie du collège Pélegri et communiquait avec la tour et l'édifice principal au moyen d'un ponceau qui enjambait la rue, comme on en voit encore plusieurs à Cahors. Mais la maison de M. Valery est nouvellement bâtie, c'est-à-dire depuis 30 ou 40 ans au plus. Elle n'est donc pas celle qui faisait jadis partie du collège Pélegri. Cependant la pierre paraît être ancienne, et d'après toute probabilité, elle a été placée là intentionnellement, c'est-à-dire à la même hauteur qu'elle occupait dans le mur du collège Pélegri.

En admettant cela, il serait facile de dire avec la plus grande précision, la hauteur de la grande crue du Lot du 14 mars 1615. Car, sur le parapet du quai, presque en face de la maison Valery, on voit une plaque ronde de fonte incrustée par ordre de l'administration des ponts et chaussées, qui donne la hauteur de ce point au-dessus du niveau de la Méditerranée à Marseille. Cette cote est de 120<sup>m</sup>, 933. Or, la plaque en question étant à peu près au même niveau que la pierre de la maison Valery, on peut admettre en nombre rond que la hauteur de la crue du 14 mars 1615 atteignit 120 mètres au-dessus du niveau de la Méditerranée à Marseille ou 9 mètres environ au-dessus de l'étiage du Lot. C'était donc une crue aussi forte que celle de 1783 dont nous parlerons plus bas.

Si actuellement après avoir déterminé approximativement la hauteur de cette inondation de 1615, nous voulons remonter à celle de 1576 qui était aussi marquée sur les murs du collège Pélegri, nous trouvons une difficulté, car le manuscrit de Maleville dit que la hauteur atteinte

par la première de ces inondations était inférieure de 3 cannes à celle de 1614. Or, la différence entre les deux crues serait énorme, et la première, celle de 1576, n'aurait eu rien d'extraordinaire et n'aurait pas mérité l'honneur d'être consignée sur le Lotomètre des savants du collège Pélegrin. Il faudrait donc admettre une faute dans le manuscrit qui a mis le mot cannes au lieu du mot pans.

J. MALINOWSKI.

(A suivre).

Dernières nouvelles

Versailles, 22 décembre, 5 h. soir.

Les discussions du tableau des circonscriptions électorales avance avec une lenteur à laquelle on ne s'attendait guère; on ne croit pas qu'elle puisse être terminée aujourd'hui et il devient conséquemment assez douteux que le débat sur la loi de la presse et sur l'état de siège, qui sera le dernier grand débat politique de cette assemblée, puisse venir avant la semaine prochaine.

La position que le gouvernement doit prendre en cette circonstance est, du reste, depuis longtemps arrêtée et ne paraît pas de nature à amener un incident ministériel.

Cependant dans l'état des partis et avec les dispositions ouvertement hostiles de quelques-uns, il est difficile d'enlever toute place à l'imprévu et il convient de ne pas trop s'aventurer même sur le terrain des conjectures optimistes, au moins jusqu'à la séparation de l'Assemblée.

Bordeaux, 22 décembre.

Le paquebot *Louisiane* a coulé à pic dix minutes après l'abordage.

Le capitaine, un lieutenant et d'autres personnes sont noyées. Un vapeur a recueilli cent personnes.

Bourse de Paris.

Paris, 23 décembre 1875.

Table with 2 columns: Rente 3 p. %, 4 1/2 p. %, 5 p. % and their corresponding values: 66.00, 95.85, 104.15.

Bulletin bibliographique

Les livres d'Étrennes de la maison HACHETTE.

Ce n'est pas une librairie, c'est un musée universel, scientifique, artistique, historique géographique, littéraire et récréatif, c'est-à-dire à la portée de tous les âges, de tous les goûts, et dont le visiteur peut emporter quelque pièce, suivant son penchant ou sa bourse.

Ici une gracieuse idylle biblique, le *Livre de Ruth*, illustré par M. Bida, le célèbre artiste à qui l'on doit déjà les dessins des *Saints Évangiles*, dont ce nouveau livre a toutes les magnificences de la typographie et de la gravure. A côté, *Londres*, par deux autres artistes, l'un du crayon, l'autre de la plume, Gustave Doré, et Louis Enault. Regardez le premier, il vous montre la grande Cité, ses monuments, sa fière aristocratie, ses belles et dédaigneuses ladies, son port, son Derby, son luxe; puis, comme contraste, ses misères, ses hontes, ses vices repousants, tout cela côte à côte, vivant, végétant ou grouillant. Écoutez le second, c'est l'historien de tout ce que vous venez de voir, et le ravissement ou l'émotion ne vous quittera pas, car tous les deux sont des charmeurs. Si l'an passé vous avez oublié *Rome*, de Francis Wey; *l'Inde*, de Rousselet; *l'Espagne*, du baron Davilliers, on les a refaites pour vous, et elles font cortège à *Londres*, leur nouvelle sœur en histoire et en gravures.

Passez de là à la *Géographie universelle* d'Elisée Reclus, mais n'ayez peur, celle-ci n'est pas aride; ce n'est pas une nomenclature effrayante pour la mémoire, mais une description animée de la Terre et de l'Homme. Le premier volume (plus de mille pages) est consacré à l'Europe méridionale, dont les plus habiles artistes vous représentent les paysages et les types.

Est-il besoin de vous signaler le *Tour du Monde*, ce recueil de voyages maintenant connu partout? Encore un trésor pour les veillées d'hiver et un ornement pour la table du salon, car il est illustré de gravures qui se comptent par milliers. Mais si cette collection effraie votre bourse, vous pouvez vous contenter des voyages dans les pays qui depuis quelque temps attirent le plus l'attention. Au cœur de l'Afrique, du docteur Schweinfurt, ouvrage qui a obtenu cette année la grande médaille d'or de la Société de Géographie, vous conduisit dans le centre même de cette immense contrée, où il a pénétré

le premier, et où il a découvert des peuplades inconnues jusqu'à lui, entre autres ces fameux Pymées dont l'existence fut mise au rang des fables, *Ismailia*, c'est la campagne de sir Samuel White Baker, et de ses tentatives de civilisation et d'abolitionisme. Quant au *Voyage au pôle Nord de la Hansa et de la Germania*, c'est la drame saisissant de marins réfugiés sur un glaçon, et pendant de longs mois, emportés à la dérive dans les mers boréales. On frissonne malgré soi au récit de cette aventureuse expédition.

Mais ce que vous lirez avec plus d'émotion, c'est le *Dernier journal de Livingstone*. Le célèbre explorateur y apparaît tel qu'il était, plein d'honnêteté et de droiture. C'est toujours la même ardeur de connaître, le même courage dans les recherches, mais c'est surtout l'homme au cœur grand, aux sentiments généreux, méprisant la souffrance et résigné à mourir à la peine plutôt que de reculer devant les obstacles, et qui y meurt en effet. Rien de plus touchant que ces notes journalières toujours accompagnées de réflexions profondes et d'actes de résignation à la volonté de Celui qui dispose des événements et des hommes.

Quant au *Voyage du capitaine Magon*, c'est l'exploration imaginaire dans le monde connu du temps de Priam et de Didon, où dans une fiction ingénieuse M. Léon Cahun fait revivre toute une civilisation effacée.

La science aussi a ses nouveautés. Sous ce titre : *Animaux de la France*, M. Victor Rendu vous dépeint tout ce qu'il y a de plus intéressant dans la faune française. Avec *l'Insecte*, Michelet et Giacomelli vous font passer par tous les ravissements créés par une plume et un crayon enchantés. M. Louis Figuier, dans ses dix volumes devenus populaires, vous offre un *Tableau de la nature* où l'exaltitude de la science s'unit à l'agrément du style et de la gravure. Ajoutez à ces trésors ceux de l'histoire et surtout l'*Histoire de France racontée à mes petits-enfants*, par M. Guizot, dont le cinquième volume vient de paraître, écrit par M<sup>me</sup> de Witt, née Guizot, sur le plan et les notes de son père, dont elle rappelle les idées et les grandes qualités d'écrivain.

A la jeunesse présentons un recueil hebdomadaire illustré, le *Journal de la jeunesse*, confié aux écrivains les plus scrupuleux et les plus expérimentés, aussi bien qu'aux artistes les plus distingués. C'est le vrai livre de la bonne éducation : notions claires et précises sur l'histoire, la science, la littérature, le savoir-vivre, préparation à l'âge viril par de bons enseignements, et auquel l'Académie a rendu hommage par des récompenses méritées. Les *Deux Mères*, par M<sup>me</sup> Colomb; *Monsieur Nostradamus*, par M<sup>lle</sup> Zénaida Fleuriot; *Toute petite et Fausse route*, par M. Girardin, sont autant d'histoires où les jeunes lecteurs puisent d'agréables distractions et de saines inspirations. *Tom Broun*, imité de l'anglais par Levoisin, est un tableau exact de la vie de collège en Angleterre, qui a conquis un brillant succès chez nos voisins. Tous ces ouvrages ont paru aussi en volumes séparés.

C'est encore pour la jeunesse qu'a été fondée cette *Bibliothèque des merveilles*, vaste répertoire des connaissances utiles en tous genres mis à la portée de tous, et qui a résolu ce problème difficile de donner pour 2 fr. 25 un volume illustré du format et de la contenance de ceux qui, sans gravures, se payent 3 fr. 50.

La collection est déjà si nombreuse que nous devons renvoyer au catalogue. Citons seulement les ouvrages de l'année : les *Tapisseries*, par Castel; *l'Orfèvrerie*, par Ferd. de Lasteyrie; *l'Air* par Moitessier; le *Magnétisme*, par Radeau; les *Galerias souterraines*, par Maxime Hélène.

Cette bibliothèque est pour les esprits studieux et amis du savoir; mais elle a une sœur, la *Bibliothèque rose illustrée*, du même format et du même prix, et destinée au pur agrément des yeux et de l'esprit, de l'âge de quatre ans à dix-huit, et surtout aux jeunes filles. Très-nombreuse aussi, elle s'est enrichie cette année de *Plus tard, ou le Jeune chef de famille*, par M<sup>lle</sup> Fleuriot; de *La petite maîtresse de maison*, par M<sup>lle</sup> Julie Gouraud; de *la dette de Ben-Aïssa*, par M<sup>lle</sup> Marie Maréchal; des *Vacances d'un grand-père*, par M<sup>me</sup> de Stoltz, tous noms qui sont une garantie pour les mères de famille.

Mais il faudrait un volume pour tout indiquer, et force nous est de nous arrêter. Finissons par les enfants, car ils ont aussi leur part. Le *Magasin des petits enfants* embrasse la collection la plus variée et la plus délicieusement choisie : le *Chat botté*, *l'Histoire d'une Poupée*, les *Fées*, *Tom Pouce*, *Guignol*, *Poïchinelle*, et cent autres, avec les albums à découper, vont les faire sauter de bonheur et leur apprendre pour plus tard le chemin de ce Musée si bien garni et si bien soigné qui s'appelle la librairie Hachette.

BIBLIOTHÈQUE SPÉCIALE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE

J. HETZEL, RUE JACOB. — ÉTRENNES 4876.

La librairie Hetzel enrichit cette année sa bibliothèque spéciale à l'usage de l'enfance et de la jeunesse d'une série d'ouvrages qui ajouteront encore à ses titres à l'estime des familles. Jamais meilleurs, plus beaux ni plus utiles et plus aimables livres n'auront été offerts aux jeunes générations. La simple énumération de ce surcroît de richesse peut suffire à le démontrer. — Deux œuvres nouvelles de Jules Verne, *l'Île mystérieuse* et le *Chancellor* prendront rang parmi les plus réussies du célèbre écrivain, et les *Patins d'argent*, histoire d'une famille hollandaise et d'une bande d'écoliers par Stahl, l'auteur récemment couronné par l'Académie des Contes et *Récits de morale familière* et de *l'Histoire d'un âne et de deux jeunes filles*, sont de dignes pendant à la *Roche aux mouettes* de Sandeau et au *Romain Kalbris* de Malot. Par des compositions hors ligne, Théophile Schuler a fait des *Patins d'argent* un des chefs-d'œuvre de l'illustration moderne. — Le *Chalet des Sapins*, illustré aussi par Schuler, est une production exquise et charmante d'un jeune alsacien, Prosper Chazel, qui, comme ses compatriotes aujourd'hui célèbres dans les arts et dans les lettres, nous montre par ses œuvres que l'Alsace ne nous a pas échappé

tout entière. — Les *Deux Filles du squatter* sont un récit choisi parmi les meilleurs de Mayne-Reid pour être approprié par S. Blandy à l'usage de la jeunesse française. — L'année nouvelle du *Magasin d'Éducation* se compose de deux volumes dont Jules Verne, P.-J. Stahl, E. Legouvé, Victor de Laprade, P. Chazel et E. Lambert, etc., pour les dessins, ont fait deux des plus beaux volumes de l'œuvre complète du *Magasin d'Éducation*, qui compte aujourd'hui vingt-deux volumes et onze années de succès. — Une édition illustrée par Frœlich de la seconde partie de *l'Histoire d'une bouchée de pain* de Jean Macé; les *Serveurs de l'estomac*, et enfin, dans la série si remarquable inaugurée par *l'Histoire d'une maison* et par *l'Histoire d'une forteresse* de M. Violet-le-Duc, sous ce titre : *Histoire de l'habitation humaine depuis les temps préhistoriques jusqu'à nos jours*, un des livres les plus recommandables par la science, par l'intérêt et par l'abondance de ces dessins où M. Violet-le-Duc est passé maître, sont des meilleurs qu'ait à coup sûr produit notre époque.

A côté de ces ouvrages, où est faite la part du second âge, de la jeunesse et de l'âge mûr lui-même, vient la part de l'enfance du premier âge : huit albums nouveaux portent à cinquante la collection d'*Albums Stahl*, de la *Bibliothèque de la célèbre Mlle Lili*, véritable trésor des bébés. Voici les titres de ces nouveaux venus : *le Rosier du petit frère*; *l'Histoire de Bobaté*; *l'A perdu de Mlle Babet*; la *Grammaire de Mlle Lili*; les *Métamorphoses de Pierre*; la *Tour, prends garde! Malbrough sen va-t-en guerre*; la *Bride sur le cou*, ces trois derniers en couleur, frais et charmants petits ouvrages, livres et albums tout ensemble, dont l'humeur de Stahl et dont le talent des dessinateurs Frœlich, Grisot, Lalanze, Piron ont fait des merveilles d'art et de gentillesse que les parents disputeront aux enfants. — L'œuvre spéciale entreprise au profit de l'enfance et de la jeunesse par la librairie Hetzel, qui compte, après onze ans de soins attentifs, cent ouvrages et cent albums, véritable répertoire des jeunes générations, a fait de la littérature française, la plus dénuée en ce genre autrefois, la source où puisent aujourd'hui nos voisins. Traduits dans toutes les langues, les ouvrages qui composent la *Bibliothèque* et le *Magasin d'Éducation* et de récréation ont droit de cité partout en Europe.

Nous recommandons tout spécialement aux abonnés du *Journal du Lot*, le

GLOBE TERRESTRE

DRESSÉ PAR MM.

CH. PÉRIGOT, Professeur d'histoire et de géographie au lycée Saint-Louis, à Paris. ALPHONSE MOUREAUX, Dessinateur au dépôt de la guerre.

Nos lecteurs n'ignorent pas que, de nos jours surtout, en raison du service régulier des paquebots et de la rapidité de la correspondance télégraphique, l'homme du monde est initié sans retard aux événements dont les contrées les plus reculées ont été le théâtre, et qu'un globe terrestre est devenu l'indispensable commentaire du journal. C'est également l'auxiliaire du commerçant, de l'industriel qui ne le consultent jamais sans en retirer quelques notions précieuses sur les voies de communication, ports, etc.

Un globe est un des meubles essentiels de tout cabinet de travail, et l'on ne recule généralement pas devant une légère dépense pour se le procurer. Le globe dont nous reproduisons la figure répond aux besoins de l'homme du monde qui consulte et du savant qui veut approfondir. Il mesure 25 centimètres de diamètre; il est incliné sur l'écliptique et monté sur pied de bois, noir verni, édité par l'Institut géographique.



que de Paris avec un soin parfait; il offre des renseignements tous nouveaux :

- 1° Les mers, fleuves, lacs sont tracés en BLEU;
2° Les chaînes de montagnes sont en BISTRE;
3° Les noms sont en NOIR, ainsi que les lignes de navigation et les câbles télégraphiques maritimes;
4° Les courants marins se détachent en BLANC sur le fond bleu de la mer; leur direction est indiquée par des flèches;
5° Le mode de division permet de déterminer à première vue l'heure sur tous les points du globe.

Nous croyons être agréables à nos lecteurs en mettant ce globe à la portée de toutes les bourses, grâce à des conventions particulières avec l'éditeur. — Prix de ce globe rendu franco en province. 18 fr. — Deux de ces globes sont exposés au bureau du *Journal du Lot*, où l'on peut adresser les demandes.

La librairie de l'Echo de la Sorbonne met en vente mardi, par séries hebdomadaires à 45 c., une nouvelle réimpression de *l'Echo de la Sorbonne*, cours complet d'enseignement secondaire en trois années, rédigé par MM. Emile Chasles, Pierre Bos, J. Pinard, Philippeon, Sallé, Hippolyte Cocheris, Périgot, Malte-Brun, de Montmahou, Eugène Talbot, etc. Nous pouvons sans crainte recommander cet utile recueil, admis d'ailleurs dans les bibliothèques scolaires, donné en prix dans les lycées et collèges et récompensé à l'exposition universelle de Vienne.

CRÉDIT GÉNÉRAL. — La maison ABEL PILON, de Paris, par une excellente combinaison, offre à tous son concours. (Voir aux annonces.)

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry de Londres, dite :

REVALESCIÈRE

Vingt-huit ans d'un invariable succès en combattant les dyspepsies, mauvaises digestions, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, snusées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordre de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 80,000 cures annuelles, y compris celles de Madame la Duchesse de Calcutta, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies pair d'Angleterre, etc., etc.

N° 49,842 : M<sup>me</sup> Marie Joly, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatul, spasmes et nausées. — N° 46,270 : M. Robert, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 23 ans. — N° 46,210 : M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 48 par jour pendant huit ans. — N° 49,522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, parasyse, de la vessie, et des membres, par suite d'excès de la jeunesse.

Cure n° 80,416.

M. le docteur F.-W. Beneke, professeur de médecine à l'Université de Marbourg, dit :

« Je n'oublierai jamais que je dois la préservation de la vie d'un de mes enfants à la Revalescière du Barry, » L'enfant, dans son quatrième mois, souffrait, sans cause apparente, d'une atrophie complète, avec vomissements continuels qui résistaient à la diète la plus soignée, à deux nourrices et à tous les traitements de l'art médical. La Revalescière a complètement rétabli sa santé en six semaines de temps. »

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 60 fr. — les Biscuits de Revalescière, en boîtes de 4, 7 et 60 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes de 2 fr. 25; de 576 tasses, 60 fr. — Du BARRY et C<sup>o</sup>, 26, place Vendôme, Paris. — Dépôt à Cahors : Vinel, pharmacien et Bénéch-Bigourdan, épicier.

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE, est pour une jeune fille ou une jeune mère, le cadeau le plus utile qu'on puisse lui faire. C'est en même temps le plus profitable au donateur, puisqu'en paraissant 52 fois par an, il vient chaque semaine rappeler à l'abonnée le souvenir de la personne à qui elle doit cet abonnement.

Publiée par la maison Firmin-Didot, dont le nom est une garantie de la moralité et de la bonne exécution du journal, la *Mode illustrée* en 16 années d'existence, par l'exactitude et le nombre de ses patrons, par le fini de ses gravures, la clarté des explications, par les conseils éclairés de sa directrice M<sup>me</sup> EMELINE RAYMOND, conseils s'adressant à toutes les conditions de fortune et toutes les circonstances de la vie, a obtenu un succès sans précédent jusqu'ici.

Essentiellement journal de la famille, ennemi d'un luxe exagéré, rejetant impitoyablement toute annonce et réclame fallacieuse, la *Mode illustrée* a toujours eu pour but de donner à ses abonnés le goût d'une élégante simplicité renfermée dans les bornes d'une sage économie, et de leur apprendre, par une bonne entente de la vie intérieure, à ne pas se livrer à des dépenses au-dessus de leur position; c'est ce but moral qui a fait la force et le succès de la *Mode illustrée*, c'est par là que ce journal doit s'imposer à toutes les familles.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN DIDOT et C<sup>o</sup>, 56, rue Jacob, à Paris.

Prix pour les départements :

- 1° édit: 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; 12 mois, 14 fr.
4° — avec une gravure coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; 12 mois, 25 fr.

S'adresser également dans les librairies des départements.

Les mystères de Paris de 1840 ont eu leur romancier, dans Balzac et Eugène Sue. Le *Petit Moniteur* aurait-il trouvé un successeur à ces deux grands écrivains? Il a chargé un auteur d'un talent éprouvé, M. du Boisgobey, de décrire les mystères du nouveau Paris.

Le succès vient de couronner cette tentative. Les *Mystères du nouveau Paris* ont surlevé le tirage du *Petit Moniteur* de plus de 120 mille exemplaires par jour.

Il y a évidemment là un retour du public vers les œuvres littéraires.

LES GRAINS DE SANTÉ du D<sup>r</sup> FRANCK sont apéritifs, stomachiques, purgatifs et dépuratifs selon la dose employée qui est de un, deux ou trois. Que de maladies évitées ou guéries par leur usage! — Exiger les véritables dans des boîtes bleues. — Etiquettes en 4 couleurs. — Signature A. ROUVIERE en rouge. 1 f. 50 la 1/2 boîte. — Paris, pharmacie Leroy et toutes les pharmacies.

Pour tous les articles et extraits non signés, Le propriétaire-gérant A. Layton.

**HORLOGERIE**

**LAMELLE, FILS,**  
RUE DE LA LIBERTÉ  
**CAHORS**

CHAINES  
OR, ARGENT  
et  
DOUBLÉ  
CHAINES  
DEUIL  
—  
CLEFS OR  
ET ARGENT  
—  
PENDULES  
de  
PARIS & A CAISSE  
—  
TOURNE-BROCHES  
RÉVEILS  
ETC.

MONTRÉS  
OR ET ARGENT  
à  
REMONTAIRE  
et  
ÉCHAPPÉMENTS  
ANCRE,  
LIGNE DROITE  
et  
à CYLINDRE

J'ai l'honneur d'informer mes nombreux clients que je vais me consacrer plus spécialement aux réparations concernant l'Horlogerie, et les pièces de précision, Chronomètres et autres. J'ose espérer qu'ils seront satisfaits des travaux confiés à mes soins.

LIBRAIRIE MODERNE

**J. GIRMA**

Boulevard Nord, à Cahors.

**Etrences pour 1876**

GRAND ASSORTIMENT DE LIVRES EN TOUT GENRE

D'ÉDUCATION ET DE RÉCRÉATION

ÉDITIONS

DE LUXE ET A BON MARCHÉ, COLLECTIONS HACHETTE, HETZEL, GARNIER ETC.

Choix des Collections de la BIBLIOTHÈQUE DES MERVEILLES

Bibliothèque ROSE, Bibliothèque BLANCHE (cette dernière dite des jeunes filles).

Volumes brochés et reliés. — Paroissiens de grand luxe.

ARTICLES DE LUXE

Buvards, Papeteries, Nécessaires, Albums photographiques, Porte-monnaies, Cassettes de mathématiques, Boîtes de couleurs, etc.

GRAND CHOIX DE PARTITIONS ET VOLUMES DE MUSIQUE, brochés ou richement reliés. — Assortiment complet d'Encriers magiques inépuisables.

Calendriers éphémères à effeuiller. — Agendas de poche et de cabinet.

ABONNEMENT AUX JOURNAUX

Nota. Les Catalogues des livres d'Etrences seront distribués gratuitement et adressés de même par la poste à qui en fera la demande.

LIBRAIRIE

ECCLÉSIASTIQUE, RELIGIEUSE ET CLASSIQUE

**L. MIALET**

Successeur de M. CALMETTE, fils

A CAHORS, boulevard Nord.

Livres d'Etrences pour 1876

**CRÉDIT GÉNÉRAL**

POUR L'ACQUISITION DE LA LIBRAIRIE ET DE LA MUSIQUE

CINQ FRANCS PAR MOIS

JUSQU'A CENT FRANCS D'ACQUISITION

Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois.

En province, les recouvrements se font par mandats de vingt francs tous les quatre mois, pour un achat de cent francs et au-dessous.

ABEL PILON, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris

EXTRAIT DU CATALOGUE DE LIBRAIRIE

- |   |   |
|---|---|
| La Sainte Bible, illustrée par Gustave Doré, édition Mame, 2 vol. in-fol. 200 fr.   | BALZAC. Seule édition complète, nouvelle et définitive, publiée par Michel Lévy frères. 24 vol. in-8°. 180 fr.      |
| Missale Romanum, splendide édit. Mame, 1 vol. in-folio richement relié, doré. 85 fr.  | CHATEAUBRIAND. Œuvres illustrées, 9 gros vol. in-8° Jésus. 400 fr.  |
| Les Évangiles. Grandes illustrations de Bida, édit. Hachette richement reliée. 700 fr.  | MUSSET (Alfred de). Œuvres complètes, grande édition, avec illustrations de Bida. 10 magnifiques vol. in-8°. 80 fr. |
| DUFOUR. Grand Atlas universel, le plus complet de tous les atlas. 90 fr.  | MICHAUD. Biographie, 45 volumes in-8°. 360 fr.  |
| Grande carte de France, montée sur toile et rouleau, pour bureaux. 25 fr.   | MARTIN (Henry). Histoire de France, 17 vol. in-8° avec gravures. 118 fr.  |
| Géographie. Dernière édition, par Malte-Brun fils, 8 vol. in-8°, gravures sur acier et coloriées, broché. 80 fr.  | LAMARTINE. Correspondance, Mémoires et Poésies, le tout inédit, 7 volumes in-8°. 52 fr. 50                          |
| Causés célèbres illustrées, 7 vol. 49 fr.   | LAROUSSE. Grand Dictionnaire universel du XIX <sup>e</sup> siècle, 15 vol. 600 fr.                                  |
| Art pour tous, par C. Sauvageot, 13 vol. cartonnés. 300 fr.   | DURUY. Histoire de France populaire et contemporaine, 8 vol. in-4° illustré. 60 fr.                                 |
| PELOUZE et FREMY. Traité de chimie générale, analytique, industrielle et agricole, 7 vol. grand in-8°. 120 fr.  | SEGUR (de). Histoire universelle. 7 vol. 37 fr. 50  |
| BREHM. La Vie des animaux, illustrée de nombreuses vignettes. 4 vol. in-8°. 42 fr.  | DANGEAU. Journal de l'histoire de la cour de Louis XIV, 49 vol. in-8°. 444 fr.                                      |
| L'École normale, journal d'éducation et d'instruction, bibliothèque de l'enseignement pratique. Ouvrage indispensable aux instituteurs. 13 vol. in-8°. 65 fr. | LUYNES (de). Mémoires sur la cour de Louis XV, 17 vol. in-8°. 102 fr.   |

OUVRAGES DE MM. MICHEL LÉVY FRÈRES, DENTU, AMYOT, LEMERRE, ETC.

CRÉDIT MUSICAL

Fourniture immédiate de la totalité des demandes de tout ce qui existe en œuvres musicales éditées à Paris : Méthodes, Etudes, Partitions d'Opéras, Morceaux détachés d'Opéras, Musique religieuse, etc.

La Musique étant marquée prix fort sera réduite des deux tiers, c'est-à-dire qu'un morceau marqué six francs sera vendu deux francs, etc. — Cette diminution se trouve faite sur les catalogues.

Collection complète des œuvres spéciales pour piano à deux mains, doigtée par Moscheles : Beethoven, Mozart, Weber, Haydn, Clementi, soit 11 volumes grand format. Prix : 80 fr. Envoi franco des Catalogues, comprenant les grands ouvrages illustrés, la Littérature, les Romans et ouvrages divers et le Catalogue spécial de Musique.

**CAFÉ DE GLANDS DOUX**

DE L'ENTREPOT CENTRAL DE FRANCE.

Ce Café est très-efficace dans les migraines, maux de tête et d'estomac. Il est fortifiant pour les enfants et détruit les propriétés irritantes du Café des îles, auquel on peut utilement le mêler. Il calme les irritations et donne de l'embonpoint. — Afin d'éviter les contrefaçons qui sont nombreuses, comme pour tout ce qui réussit, il faut exiger la marque de fabrique ci-contre à l'un des bouts du paquet et à l'autre la signature : LECOQ ET BARGOIN.

Dépôt chez les princ. épiciers, confiseurs et m<sup>rs</sup> de comestibles

**Lithographie Castanet**

Sur les Boulevards, à Cahors.

**AVIS aux personnes qui font usage de CARTES DE VISITE**

Le temps doux étant très favorable aux travaux lithographiques, il est de l'intérêt des personnes qui ont à faire confectionner des Cartes de visite à l'occasion du jour de l'an, de se hâter de faire leurs commandes avant l'arrivée de la saison rigoureuse. Les Cartes commandées dès aujourd'hui seront immédiatement préparées alors même que leur livraison ne devra avoir lieu qu'à la fin du mois.

Le Sieur CASTANET fait d'ailleurs observer que, chaque année, il est obligé, à cause des commandes nombreuses qui lui sont faites, de retarder les livraisons des Cartes qui lui sont demandées trop tard.

**LE JOURNAL DU DIMANCHE**

Recueil Littéraire et Illustré

paraissant chaque semaine, avec 16 pages de texte et gravures inédites, et un morceau de musique.

ABONNEMENTS :

Un an, 8 francs. — Six mois, 4 francs.

Par un mandat sur la poste, au nom de l'Administrateur, place Saint-André-des-Arts, 11, à Paris.

Le Journal du Dimanche compte maintenant vingt années d'existence; sa collection se compose des ouvrages les plus estimés des Auteurs contemporains, et c'est avec le concours des dessinateurs et des graveurs les plus distingués que ce recueil a conservé le premier rang parmi les publications illustrées.

Trente-quatre volumes sont en vente

Le volume broché, pour Paris..... 45 fr.  
id. pour les Départements. fr.

**PÂTISSERIE, CONFISERIE LUTZY**

RUE DE LA LIBERTÉ, A CAHORS.

Le Sieur LUTZY a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'à l'occasion du jour de l'an, on trouvera chez lui un grand assortiment de Bonbons fins, Fruits glacés, Chocolat, Crème, Marrons glacés. Grand assortiment de Boîtes en laque de Chine. Liqueur Marie Brizard, Chartreuse, Bénédicte. Glaces, Sorbets, Fromages glacés pour dîners et soirées.

**BAYLES JNE**

RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS,

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail ou bien par des verres mal appropriés à leurs yeux, qu'on trouvera chez lui un grand assortiment de lunettes, de conserves en verre cristal, blancs, colorés, fômes des meilleures fabriques de Paris, verres de rechange pour myopes, et pour presbytes; on trouvera aussi le même assortiment en longues-vues, lorgnettes, jumelles de spectacle, lorgnon, pince-nez faces à main, boussoles, loupes, pièces à lire, baromètres, thermomètres, hygromètres, éprouvettes, pèse-liqueurs en tout genre, alambics pour l'essai des vins, boîtes de mathématiques, graphomètres, décimètres, équerres, niveaux-d'eau et à bulle-d'air, miroirs, jalons, chaînes d'arpenteurs, compte-fils, trousse de voyage, porte-monnaies, porte-feuilles, passe-partout assortis, cannes, gibecières, sacs de fantasia et de voyage, stéréoscopes, épreuves, groupes et paysages etc., etc.

Bel assortiment de coutellerie fine, de sécateurs, instruments de Chirurgie, bandages et ceintures, confection d'appareils orthopédiques.

- |   |  |
|---|--|
| ORFÈVRERIE ET COUVERTS DE LA MAISON CHRISTOFLE ET RÉARGENTURE.        | ARTICLES DE PARIS, TONDEUSES, TOURNE-BROCHES ET RÉPARATIONS. |
| BIJOUTERIE RELIGIEUSE ET ACHAT DE VIEILLES MATIÈRES D'OR ET D'ARGENT. | ASSORTIMENT DE REVOLVERS DES FABRIQUES DE LIÈGE.             |

**SIROP ET PÂTE DE BERTHÉ**

A LA CODÉINE

Contre les Rhumes, la Bronchite, la Grippe et toutes les Affections de poitrine. — Pour obtenir sûrement les effets de la Codéine, exiger la signature manuscrite : BERTHÉ, MM. Réveil, Chevallier, O. Henry, professeurs et membres de l'Académie de Médecine, ayant constaté, dans un rapport authentique, que, en moyenne, 25 à 50 pour 100 des imitations ou contrefaçons des SIROP ET PÂTE DE BERTHÉ ne contenaient pas de codéine. — Dans toutes les bonnes Pharmacies.



**DRAGES DOCTEUR DIEZ** (toniques, Dépuratives, au copahivate de fer et manganèse. Guérison certaine sans injections et sans mercure de toutes les MALADIES SECRÈTES des deux sexes, récentes ou anciennes, blennorrhagies, pertes blanches, maladies de vessie, de matrice, incontinence et rétention d'urine, rétrécissement, maladies de la peau, dartres, rhumatismes, goutte. Ces Drages préviennent des accidents consécutifs, et font, seules, disparaître les maladies résultant d'un vice du sang ou de l'écoulement des humeurs. Prix: 4 fr. Exped<sup>o</sup> franco. Paris, pharmacie Fontaine, pl. Petits-Pères, 9, et les Pharmacies. — On trouve mêmes ph<sup>ies</sup>: les DRAGES du docteur ELIE, antinevralgiques qui calment instantanément les NEURALGIES, les maladies nerveuses, migraines, palpitations, hystérie, épilepsie. Prix: 5 fr. — Remède nouveau!

A Cahors, chez M. Dulac, pharmacien.

**PILULES DUROY A L'EXTRAIT DE SANG**

Ces pilules sont le meilleur des fortifiants et le meilleur des reconstituants. Ordonnées par MM. les médecins. Remplacement, avec supériorité, tous les ferrugineux, les phosphates, la pepsine, la viande crue, le quinquina, etc. — 4 fr. le flacon de 100 pilules dragées, agréables et inaltérables. — Chez l'inventeur, M. DUROY, pharm., lauréat de l'Institut, 10, rue du Faubourg-Montmartre, Paris, et dans les principales pharmacies, à Cahors, pharmacie Vinel. Envoi franco du prospectus sur demande.

FLÈURS ARTIFICIELLES.



**MARIE BLANC**

FLEURISTE A CAHORS

Magasin maison IZARN, juge, boulevard Sud en face le café Ferran.

Bouquets d'Eglises et de St-Sacrement; Garnitures d'autel or; Frange or et argent; Globes garnis et non garnis; Couronnes nuptiales; Couronnes mortuaires; Fouritures pour fleurs; Papiers de toutes couleurs.

Grand assortiment de Vases en porcelaine et Flambeaux. Sujets religieux.

Bouquets pour Fêtes votives; Lanternes vénitienes; Feux d'artifice.

ÉTRENCES RICHES DU JOUR DE L'AN



A CAHORS

Bonbons extra-fins garantis. Marrons glacés. Cartonnage de luxe

A VENDRE

UNE PAIRE DE

**Juments Bretonnes**

LÉGÈRES

POUR LA VOITURE

S'adresser au Bureau du Journal.

9<sup>e</sup> année.

**LE MONITEUR**  
DE LA BANQUE ET DE LA BOURSE  
Parait tous les Dimanches  
EN GRAND FORMAT DE 16 PAGES  
Résumé de chaque Numéro:  
Bulletin politique. — Bulletin financier.  
Bilans des établissements de crédit.  
Recettes des ch. de fer. Cor-  
fr. réponses étrangères. Nomen-  
clature des coupons émis, des  
par appels de fonds, etc. Cours  
des valeurs en banque et en  
AN Bourse. Liste des tirages.  
Vérifications des numéros sortis.  
Correspondance des abonnés. Renseignements.

**PRIME GRATUITE**  
Manuel des Capitalistes  
4 fort volume in-8.  
PARIS — 7, rue Lafayette, 7 — PARIS  
Envoyer mandat-poste ou timbres-poste.

Grand Etablissement de PHOTOGRAPHIE

A Cahors, 40, rue de la Mairie, 40, Maison de la pharmacie Vinel.

**G. KOLB**

Les Ateliers sont ouverts de 8 h. du matin à 5 h. du soir.